



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 11 février 2020

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Éducation et à Madame la Ministre de la Famille au sujet de la formation eBac.

L'eBac s'adresse aux adultes qui ont arrêté leurs études secondaires avant la classe de 1^{re} et qui désirent reprendre celles-ci. 75% des cours eBac se dérouleront à distance moyennant Internet, et seuls 25% des cours seront dispensés en présentiel. Les études doivent obligatoirement être suivies sur place dans un établissement scolaire. Les études suivies par « eBac », par correspondance, à distance (p.ex. CNED) ne sont pas éligibles ni pour le maintien de l'allocation familiale au-delà de 18 ans, ni pour le maintien de la pension d'orphelin.

Sachant que de plus en plus d'élèves optent pour cette formation à distance, tout en ne suivant pas une occupation salariée, je voudrais poser les questions suivantes :

- Monsieur le Ministre combien d'élèves optent chaque année pour la formation du eBac ?
- Madame et Monsieur le Ministre, à quelles aides financières les élèves ont-ils droit lorsqu'ils suivent exclusivement la formation du eBac, n'ayant pas recours à une occupation salariée et restent à charge de leurs parents ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Laurent Mosar

Député

Réponse commune de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et de Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration à la question parlementaire n° 1853 de Monsieur le Député Laurent Mosar

Depuis la rentrée 2018/2019, la dénomination eBac a été changée en eCampus avec une extension de l'offre.

La formation menant à l'examen de fin d'études secondaires classique de la section G (sciences humaines et sociales) s'adresse à l'apprenant adulte. Le parcours offert correspond aux quatre années d'études (4^e-1^{ère}) et est organisé en modules. Un module correspond en principe à une heure de cours hebdomadaire dans la grille horaire de la classe en question. La participation aux cours se fait à raison de 75 % à distance et 25 % en présence. Néanmoins, la présence physique est seulement obligatoire pour l'épreuve qui clôture et valide un module. Chaque module est offert au moins deux fois par année scolaire. Les inscriptions dans les modules se font par session de huit semaines. L'année scolaire comporte six sessions.

Ce système offre une grande flexibilité aux candidats pour organiser leur parcours de formation. En effet, ils peuvent :

- commencer leur parcours au début de chaque session ;
- choisir le nombre de modules par session qu'ils se sentent capable de réussir ;
- adapter leur rythme d'apprentissage ;
- choisir l'endroit pour apprendre (maison, bureau, bibliothèque, etc.) ;
- suspendre l'apprentissage à un certain moment et le reprendre plus tard sans perdre les modules acquis ;
- progresser sur toute l'année, vu qu'il n'y a pas de vacances scolaires.

Vu cette flexibilité et l'encadrement qui se limite principalement à un encadrement à distance, la formation eCampus est destinée à des personnes qui suivent une occupation salariée et qui n'ont pas la possibilité de participer à des cours en journée. C'est pourquoi aucune aide financière n'est prévue.

Les candidats qui désirent suivre le même parcours ou une formation analogue en journée avec un encadrement adéquat, peuvent s'inscrire à l'École nationale pour adultes (ENAD). Ces élèves bénéficient des mêmes aides financières que les lycéens. Les deux offres de l'eCampus et de l'ENAD sont ainsi complémentaires.

Dans des situations exceptionnelles, par exemple quand des lycéens suivent une carrière musicale ou sportive simultanément à leur parcours dans l'enseignement secondaire ou en cas de maladie, des élèves mineurs sont autorisés à suivre une partie de leurs études via eCampus, afin de garantir la continuité de leurs études. Ces élèves restent néanmoins inscrits dans leur lycée d'attache qui reste responsable pour ces élèves.

Pour le parcours de la section G on compte actuellement 101 personnes inscrites dans la formation eCampus, les quatre années de formation confondues.

Depuis la rentrée 2018/2019, l'eCampus propose également les modules préparatoires de la formation professionnelle qui permettent aux apprenants d'accéder à des études supérieures en cas de réussite.